

**Délibération n°260048**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Jean-Pierre DEMNI, Jessica PUECH, Jean-Pierre TORAN, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Jennyfer BONENFANT

**Absent (excusés)** : Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Florence PORTRA), Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Cyrielle POSADAS), Bruno VICTORIA (pouvoir donné à Jean-Pierre TORAN), Laura SAPONARO (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Clément HOLIÉ (pouvoir donné à Pascal BOUZIGUES)

**Secrétaire de séance** : Alexis BRU

Date de la Convocation : le 28 mai 2026 / Date d’Affichage : le 28 mai 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : 9 juin 2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

**Objet de la délibération :**

**RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT GAÏA CT HABITAT SOCIAL D'UN MONTANT TOTAL DE 1 051 252 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE TERRAINS AU SEIN DE LA ZAC DE CAMP COUNTAL**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'offre de prêt émise par la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 4 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de financer l'opération d'achat de terrains à la SEM THEMELIA en vue de la réalisation d'un programme immobilier comprenant des logements sociaux ;

**Et après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

**Article 1 :** Pour le financement de l'opération susvisée, la collectivité contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt « GAÏA court terme Habitat social » composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 051 252 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** GAÏA CT Habitat social

**Montant :** 1 051 252 euros

**Durée d'amortissement :** 15 ans  
Dont différé d'amortissement : ...14 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du Livret A

**Amortissement** : Déduit

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (selon les dispositions contractuelles du prêt).

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**Article 2** : La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire en priorité les sommes nécessaires au règlement des échéances au budget.

**Article 3** : Le conseil municipal autorise le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 5 juin 2026



Le Maire,  
Gérard POUJADE

Le secrétaire de séance,  
Alexis BRU